



VILLE DE BRUNOY

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 octobre 2012

20 H 00

Salle des Fêtes

COMPTE RENDU

LE CONSEIL,

12.85/DE DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE SUITE A ADMISSION EN RETRAITE POUR INVALIDITE

ARTICLE 1 : **ACCEPTTE** la demande de remise gracieuse de Madame Jasmina KAHROVIC pour un montant de 1 681,08 € concernant le maintien du salaire à demi traitement du 11 janvier au 30 avril 2012, dans l'attente de la décision de la CNRACL sur la demande de retraite pour invalidité.

ARTICLE 2 : **ACCEPTTE** la demande de remise gracieuse de Madame Lysiane VARLET pour un montant de 2 026,73 € € concernant le maintien du salaire à demi traitement du 28 septembre 2011 au 30 avril 2012, dans l'attente de la décision de la CNRACL sur la demande de retraite pour invalidité, étant entendu que Madame VARLET reste débitrice d'un montant de 2 000 € qui devra être réglé dans des conditions fixées en lien avec le Trésorier affectataire.

ARTICLE 3 : **ACCEPTTE** la demande de remise gracieuse de Madame Martine CLEMENT pour un montant de 1 475,97 € concernant le maintien du salaire à demi traitement du 25 mai au 31 juillet 2012, dans l'attente de la décision de la CNRACL sur la demande de retraite pour invalidité.

UNANIMITE

12.86/DH CONTRAT DE DEVELOPPEMENT CULTUREL SAISON 2012-2013

ARTICLE 1^{er} : AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de Développement culturel avec le Conseil général de l'Essonne pour une durée d'un an.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil général de l'Essonne les subventions relatives aux actions définies dans le Contrat de Développement culturel au titre de l'année 2013 et à signer tous les documents y afférents.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses et les recettes correspondantes seront inscrites au budget primitif 2013.

UNANIMITE

12.87/DI SUBVENTIONS DE TRANSPORT AUX ECOLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013

ARTICLE 1^{BR} : DECIDE d'attribuer une subvention au titre des sorties scolaires versée à la coopérative de chaque école maternelle et élémentaire pour l'année 2012/2013.

ARTICLE 2 : DIT que cette subvention sera versée à chaque coopérative en fonction d'un point élève multiplié par le nombre d'élèves inscrits dans l'établissement.

ARTICLE 3 : FIXE pour l'année scolaire 2012/2013 la valeur du point élève pour les élèves brunoyens à 12,60 € et à 7,78 € pour les élèves spinoliens scolarisés dans les écoles de la Ville.

ARTICLE 4 : DIT que ces subventions font l'objet de deux versements :

- Un tiers de la somme pour la période de septembre à décembre
- Le solde pour la période janvier à juin.

ARTICLE 5 : DIT que ces dépenses seront inscrites au budget 2013 de la Commune.

UNANIMITE

12.88/DK PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 LE VAL D'YERRES COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

ARTICLE UNIQUE : DONNE ACTE à Monsieur le Maire que le rapport retraçant l'activité 2011 du Val d'Yerres Communauté d'agglomération et que le compte administratif 2011 de ladite Communauté ont fait l'objet d'une communication en séance publique.

33 Voix Pour, 2 Abstentions

12.89/H REGLEMENT INTERIEUR DE LA MAISON DES ARTS**REPORTÉE**

12.90/D AFFECTATION DU RESULTAT 2011

ARTICLE UNIQUE : DECIDE de procéder comme suit à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 :

Excédent de fonctionnement capitalisé en investissement : 5 138 211,56 €

Résultat de fonctionnement reporté à nouveau : 320 637,01 €

28 Voix Pour, 7 Voix Contre

12.91/D BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le Budget Supplémentaire de l'exercice 2012 arrêté aux montants suivants :

Fonctionnement : 393 637,01€

Investissement : 7 473 407,12 €

28 Voix Pour, 7 Voix Contre

12.92/H CONVENTION DE PARTENARIAT DU 1 AU 30 NOVEMBRE 2012 ENTRE LA LIGNE D SNCF TRANSILIEEN ET GARES & CONNEXIONS ET LA VILLE DE BRUNOY

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE les termes de la convention à passer avec la Ligne D SNCF Transilien et Gares & Connexions pour fixer les conditions d'installation des panneaux de l'exposition réalisée par le Musée Robert Dubois-Corneau ainsi que les modalités de valorisation de l'exposition par la SNCF et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

UNANIMITE

**12.93/P DECLARATION SANS SUITE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE
LOCATION ET D'EXPLOITATION D'UNE PATINOIRE SYNTHETIQUE
TEMPORAIRE**

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE de déclarer sans suite la procédure de délégation du service public de location et d'exploitation d'une patinoire synthétique temporaire.

UNANIMITE

12.94/K VOEU RELATIF A LA MODERNISATION DE L'AEROPORT D'ORLY

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le texte du vœu présenté par Monsieur le Maire en séance du Conseil municipal, en annexe.

UNANIMITE

Fait à BRUNOY, le 19 octobre 2012

PJ : Vœu ci-annexé

Oui à la modernisation de l'aéroport d'Orly, Non à l'augmentation du nombre des mouvements aériens

Conseil municipal du 18 octobre 2012

La direction générale d'Aéroport de Paris a présenté mercredi 17 octobre le projet de réaménagement et de modernisation de l'aéroport Paris Orly.

Ce projet porte sur le réaménagement complet des terminaux et de leurs abords et se soldera par la création de près de 100 000 m² de nouvelles surfaces pour l'accueil des passagers. L'objectif affiché d'ADP est d'accueillir 40 millions de voyageurs par an, à l'horizon de 2018, soit une augmentation de 50% du nombre de passagers actuels.

Malgré les déclarations rassurantes de Franck Mereyde, directeur de l'aéroport, qui assure notamment que l'objectif vise avant tout l'amélioration de la qualité de service offerte aux passagers, ce projet inquiète les élus brunoyens à l'instar de ceux de nombreuses autres villes limitrophes ou proches de l'aéroport, en raison des nuisances supplémentaires que pourrait occasionner le développement du trafic sur cet aéroport.

En toute hypothèse, les élus de Brunoy **demandent le respect de l'arrêté ministériel du 6 octobre 1994** qui limite l'activité de l'aéroport à 200 000 mouvements aériens par an.

Les élus de la ville de Brunoy **regrettent l'absence de concertation** qui a présidé aux choix présentés par ADP et **souhaitent obtenir toutes garanties sur les risques environnementaux** liés à l'accroissement des survols de gros porteurs.

Les Membres du Conseil municipal :

Monsieur BÉTEILLE, Monsieur GALLIER, Madame FINEL, Monsieur ITURRI, Madame RAGOT, Madame DUVERGER, Monsieur BENATTAR, Madame ROZSA-GUERIN, Monsieur DEMOGEOT, Madame SUREAU, Monsieur SERGI, Monsieur SENTENAC, Madame MOISY, Monsieur ESBELIN, Monsieur ADAM, Monsieur BOUTARIC, Madame COUTRIER, Madame HAY, Madame KOUTZINE, Monsieur LAMARTINIERE, Monsieur CHAMBARD, Monsieur CARRÉ, Madame BALU, Monsieur DE CARVALHO, Madame EUVRARD, Madame LESAGE, Monsieur BENOIST, Monsieur JOLLY, Madame PAIN, Madame TAJAN, Monsieur FOURNIER, Monsieur ANDERSON, Madame SAOUDI, Madame VARIN, Monsieur CHEMLA